



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 30513

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur la part de l'aide publique au développement transitant par les ONG. Des engagements ont été pris pendant la campagne présidentielle quant au doublement de cette part et il semblerait que l'Agence française de développement finançant les projets des ONG va voir sa part doubler d'ici à cinq ans. Cependant il apparaît que la ligne dédiée au volontariat international va se réduire. Il lui demande donc ce que le Gouvernement prévoit pour que le volontariat ne soit pas exclu du soutien public aux acteurs associatifs de solidarité internationale.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa politique de développement, la France valorise le partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans la solidarité internationale, la lutte contre la pauvreté, l'action humanitaire et la promotion des droits humains. Interlocuteurs réguliers du ministère des affaires étrangères, les ONG françaises sont des « acteurs de plein droit du développement », dépositaires d'expertises spécifiques et vecteurs de citoyenneté et d'engagement. Le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, attache une grande importance au fait que le ministère soit un partenaire des ONG françaises dans leurs actions à l'international et dans leurs démarches, en France, de structuration et de renforcement du lien citoyen à la solidarité internationale. Le volontariat de solidarité internationale constitue un terrain de coopération privilégié entre l'Etat et les ONG. Les pouvoirs publics soutiennent les dynamiques d'engagement volontaire et solidaire à l'international à travers différents dispositifs (volontariat de solidarité internationale, programmes jeunesse, congés de solidarité internationale, missions de bénévoles retraités, service civique). Ils apportent aussi leur appui à France Volontaires dans sa mission de promotion et de développement d'un volontariat de qualité, sécurisé et respectueux des attentes des partenaires. L'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance liant le MAE à France Volontaires et la poursuite du travail de réforme des dispositifs, en concertation avec les acteurs associatifs, témoignent de l'intérêt que le ministère continue de porter à ces dynamiques d'engagement volontaires et solidaires à l'international. C'est dans ce cadre que sera discutée l'allocation financière au dispositif, en cohérence avec l'engagement du Président de la République de doubler sur la durée du quinquennat la part de l'aide publique au développement transitant par les ONG, ce qui a commencé à être mis en oeuvre dès le PLF 2013. Conformément à cet engagement et, témoignant de la reconnaissance de la confiance accordées aux ONG, l'enveloppe budgétaire destinée à leurs initiatives, gérée par l'Agence française de développement (AFD), sera doublée au cours du quinquennat. Ce dispositif est ouvert à tous les acteurs de la société civile, y compris aux associations mobilisant des volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30513

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6559

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8449